

## POLITIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, DU SPORT ET DU PLEIN AIR

*« Pour un projet collectif durable : agir pour vivre mieux et en santé »*



La *Politique de l'activité physique, du sport, et du plein air* de la Ville de Trois-Rivières a été adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Le 2007.

Résolution no C 2007-668

**Responsable de l'édition**

Denis Simard, consultant, recherche et rédaction

**Direction et coordination**

Michel, Lemieux, directeur, Services des loisirs et des services communautaires

**Photos**

Ville de Trois-Rivières; Daniel Jalbert, photographe

**Production**

Services des loisirs et des services communautaires

**Édition**

La *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air* est une publication de la Ville de Trois-Rivières

**Graphisme, réalisation et impression**

Virtuose Graphisme



La Ville de Trois-Rivières  
1325 place de l'Hôtel-de-ville  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H3

Téléphone : (819) 372 4621  
Télécopieur : (819) 374-7133  
Site web: [www.v3r.net](http://www.v3r.net)

Dépôt légal 2007  
ISBN 2-920992-15-3  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

# TABLES DES MATIÈRES

<b>Message du maire</b>	<b>4</b>
<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>Aujourd'hui pour demain</b>	
<b>Amélioration de la qualité de vie</b>	
<b>Contribution à un accès facile</b>	
<b>Optimisation du potentiel géographique et humain</b>	
<b>Mission</b>	<b>6</b>
<b>Fondements</b>	<b>6</b>
1. L'importance de la pratique régulière de l'activité physique, du sport, et du plein air	
2. L'action concertée des partenaires et des intervenants	
3. Le nouveau défi de société	
4. Le potentiel géographique favorable	
<b>Principes directeurs</b>	<b>8</b>
1. Le citoyen au centre des préoccupations	
2. La complémentarité des ressources humaines	
3. L'accessibilité à des services de qualité	
4. L'importance du partenariat	
5. La disponibilité des infrastructures de qualité	
6. Le support aux athlètes	
7. Les événements d'envergure	
<b>Objectifs</b>	<b>10</b>
1. Favoriser un mode de vie actif	10
2. Offrir des infrastructures appropriées	12
3. Privilégier le bénévolat et le partenariat	13
4. Favoriser la tenue d'événements d'envergure	14
<b>Rôle et partages des responsabilités</b>	<b>15</b>
1. Le Service des loisirs et des services communautaires	
2. Les organismes du milieu, les institutions, les organisations	
<b>Mise en œuvre</b>	<b>16</b>
<b>Annexes</b>	<b>17</b>
Annexe 1, Les organismes du milieu, les institutions, les organisations	17
Annexe 2, Les composition du comité consultatif	18
<b>Références</b>	<b>19</b>



## MESSAGE DU MAIRE



### *Vivre en santé : un projet de société*

En septembre 2005, lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles en loisir sportif, j'annonçais que la ville devrait se doter d'une politique du sport. Deux ans plus tard, mission accomplie. Sous la présidence du conseiller Yves Landry et ensuite de la conseillère Johanne Lefebvre, le comité consultatif a réalisé une **Politique de l'activité physique, du sport et du plein air** couvrant tous les aspects pour la qualité de vie et le bien être de chacun.

La présente politique confirme la vision de notre ville d'aider les citoyens à acquérir non seulement de saines habitudes de vie, mais aussi à les conserver tout au long de leur vie.

En favorisant un mode de vie actif grâce à un accès facile aux services et aux programmes, nous invitons les citoyens de tous les âges à la pratique de l'activité physique sous toutes ses formes pour un mieux être collectif.

L'élaboration de cette politique a permis d'identifier un phénomène nouveau et la Ville en fait un défi de société : des citoyens âgés qui veulent vivre en forme pour conserver leur lucidité, leur équilibre mental, prolonger leur autonomie pour mieux réduire le risque des maladies.

De plus, cette politique permettra à la Ville de tirer profit de son environnement naturel, de ses ressources et de son positionnement géographique avantageux pour continuer à mettre de l'emphase et attirer des événements d'envergure.

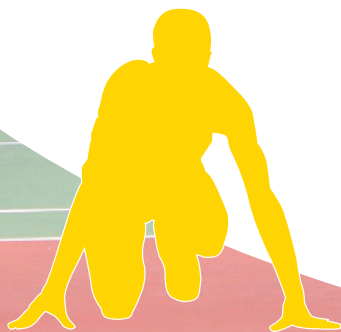
Enfin, et c'est une autre particularité, cette Politique expose clairement le rôle et le partage des responsabilités des intervenants. Le Service des loisirs et des services communautaires, tout en assurant la coordination des services, des programmes et le développement des infrastructures, prolongera la concertation avec tous les intervenants, le soutien aux bénévoles et aux organismes ainsi que le développement de l'excellence.

Cette politique sera appuyée par un plan triennal d'action découlant des objectifs de manière à répondre adéquatement aux besoins des citoyens en matière d'activités physiques de sport et de plein air.

Je remercie le conseil municipal pour l'intérêt exprimé à l'élaboration de cette politique. Merci enfin aux membres du comité consultatif et particulièrement à ceux du comité de rédaction pour le travail soutenu et l'expertise professionnelle manifestés au cours de la démarche de réalisation de cette politique.

Le Maire,

Yves Levesque.



# PRÉAMBULE

## Aujourd'hui pour demain

Par sa vision, la Ville de Trois-Rivières souhaite améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens<sup>1</sup>, collaborer au mieux vivre en société aujourd'hui et assurer ainsi une contribution pour demain.

La Ville, reconnaissant le bien-être de la pratique régulière de l'activité physique, du sport, et du plein air, facilitera à ses citoyens l'accès aux programmes, aux infrastructures et aux aménagements naturels sur tout son territoire.

La Ville mise aussi sur le potentiel de ses atouts majeurs que sont les bénévoles, les partenaires et sa situation géographique pour soutenir ses citoyens dans l'acquisition de saines habitudes de vie.

Le Service des loisirs a réuni des personnes bien au fait des besoins du milieu pour le conseiller et l'accompagner dans l'élaboration de cette Politique de l'activité physique, du sport et du plein air.

## Amélioration de la qualité de vie

En matière d'activités physiques, de sport et de plein air, la Ville fait sienne les préoccupations des organismes partenaires pour le maintien et l'amélioration constante de la qualité de vie sur tout son territoire.

On reconnaît aujourd'hui que la pratique régulière d'activités physiques procure sans conteste des bienfaits sur le plan de la santé et de la qualité de vie. C'est pourquoi la Ville admet l'importance de développer et de maintenir des espaces naturels et des infrastructures pour favoriser la pratique régulière de l'activité physique du sport et du plein air en toute saison.

## Contribution à un accès facile

La Ville veut inciter ses citoyens à bouger et les rendre conscients de l'importance d'intégrer l'activité physique, le sport et le plein air dans leurs habitudes de vie.

Consciente de l'évolution des besoins et des attentes, la Ville entend faciliter l'accès aux infrastructures, aux aménagements naturels sur son territoire à l'ensemble des citoyens, sans exception par des programmes adaptés au contexte d'une société en évolution constante.

## Optimisation du potentiel géographique et humain

La Ville de Trois-Rivières, grâce à la situation géographique de son territoire, et à l'apport de ses partenaires, dispose d'infrastructures et d'aménagements pour répondre adéquatement, en premier lieu, aux besoins de ses citoyens et ensuite pour faciliter l'accueil à des événements d'envergure, ayant des impacts économiques et sportifs pour la communauté.

La vision et le dynamisme des partenaires institutionnels, privés et des bénévoles, en tant qu'acteurs fondamentaux et alliés incontournables, sont des atouts qui viennent consolider les engagements de la Ville dans cette *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air*.

---

1. Le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.





## MISSION

La Ville, maître d'œuvre sur son territoire, entend contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens en favorisant le développement d'un environnement propice à la pratique régulière de l'activité physique, du sport et du plein air.

## FONDEMENTS

Cette politique s'inscrit dans un courant de pensée et particulièrement d'action visant à maximiser la promotion de la santé et du mieux-être de la collectivité.

Quatre constats constituent les fondements de l'intervention de la Ville de Trois-Rivières en matière d'activités physiques, de sport et de plein air.

### **1. L'importance de la pratique régulière de l'activité physique, du sport et du plein air**

Il est généralement reconnu que la pratique régulière d'activités physiques et sportives dans un environnement sain, sécuritaire et attrayant a des conséquences positives sur la santé physique et mentale de la personne et procure des bienfaits sur le comportement en société.

En plus d'être une source de plaisir et de dépassement, la pratique régulière d'activités physiques a pour effet de permettre l'intégration des citoyens dans leur milieu de vie et de renforcer les liens entre eux. Le sport organisé contribue au développement de la personne, met de l'avant les valeurs que sont l'engagement, l'esprit d'équipe, la participation, le dépassement de soi, le respect et l'éthique.

La recherche de l'équilibre de vie, le renforcement de la cohésion sociale, une meilleure productivité au travail, la réduction du taux de criminalité sont autant d'incitatifs visant à éloigner les impacts négatifs sur la santé que sont l'isolement social et le manque d'activités physiques et leurs conséquences en matière de coût, par exemple.

La Ville de Trois-Rivières, en tant que maître d'œuvre, dispose d'incitatifs et de moyens divers pour encourager l'ensemble de ses citoyens à la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air.

L'accessibilité à des sites d'activités en toute saison étant un élément important, la Ville entend limiter le plus possible les contraintes liées au développement de la pratique des activités physiques, sportives et de plein air et renforcer la qualité des services offerts à l'ensemble de ses citoyens.

## 2. L'action concertée des partenaires et des intervenants

Plusieurs instances des milieux associatifs, éducatifs, privés et gouvernementaux interviennent à divers niveaux ou de différentes manières en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, d'où l'importance du leadership que la Ville entend continuer à exercer tant au niveau des orientations et des actions pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble des citoyens.

Tout en reconnaissant l'existence d'une action concertée et bien enracinée avec les bénévoles et les différents partenaires, la Ville consolidera cette complicité en offrant un soutien accru dans l'offre des activités structurées et libres pour la réalisation d'un projet collectif durable : agir pour vivre mieux et en santé.

La Ville de Trois-Rivières entend donc se doter d'une Politique de l'activité physique, du sport et du plein air que tous les milieux considéreront comme un outil rassembleur favorisant la concertation de l'action des ressources et des expertises.

Les objectifs proposés devront converger vers une qualité accrue dans l'offre des services de manière à mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la population.

## 3. Le nouveau défi de société

Un des enjeux de société envisagé pour les prochaines années consiste dans le fait que la moyenne d'âge d'une partie importante des citoyens sera plus élevée et que l'espérance de vie sera prolongée.

Les citoyens aînés sont invités de plus en plus à prendre conscience que l'activité physique adaptée à leur condition et sous différentes for-

mes, contribue à maintenir lucidité et équilibre mental. Elle permet par ailleurs d'améliorer et de prolonger la mobilité et l'autonomie, de réduire le risque des maladies, d'entretenir une meilleure santé physique et d'accroître le sentiment de bien-être.

La Ville de Trois-Rivières est consciente que cet enjeu donnera lieu à une demande nouvelle et différente et possiblement accrue de services de la part de ses citoyens plus âgés. La Ville est prête à relever adéquatement ce dernier défi pour satisfaire à l'amélioration de la qualité de vie des personnes plus âgées en conformité avec les programmes gouvernementaux existants et en partenariat avec les services aptes à répondre adéquatement à ces nouveaux besoins de la société.

## 4. Le potentiel géographique favorable

La Ville de Trois-Rivières peut jouer un rôle important dans l'offre d'activités physiques, sportives et de plein air grâce à sa situation géographique et à ses atouts que sont les potentiels humain et naturel.

En effet, située aux confins de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent et de surplus au centre de la province, Trois-Rivières bénéficie par le fait même d'un milieu naturel exceptionnel et est facilement accessible. De plus, la Ville est en mesure d'offrir des infrastructures variées de manière à répondre à des besoins de pratique quotidienne, d'activités de masse et de compétitions d'envergure, ayant des impacts économiques et sportifs.



## PRINCIPES DIRECTEURS

### 1. Le citoyen au centre des préoccupations

La Ville est consciente que le comportement et la participation du citoyen seront influencés par la disponibilité des infrastructures et des programmes d'activités dans un environnement immédiat pour participer et s'impliquer dans la pratique des activités physiques, sportives et de plein air. La présence de modèles positifs dans l'entourage et les valeurs véhiculées par les parents devraient aussi influencer les enfants et les adolescents à intégrer la pratique régulière d'activités physiques dans leur vie.

L'expression des goûts et des aspirations formulées par les citoyens doit bénéficier d'une écoute attentive et constante. C'est pourquoi la consultation et la communication assureront une offre et un déploiement plus cohérents des services et des ressources.

### 2. La complémentarité des ressources humaines

Le potentiel humain en terme d'engagement et d'implication bénévole est significatif et important. Il constitue la pierre d'assise de l'organisation et de la réalisation des programmes et des activités de l'ensemble des associations sportives ou des regroupements de personnes bénévoles dans leur secteur respectif.

En conséquence et au besoin, la Ville soutiendra l'engagement et l'implication des citoyens en contribuant à la formation, au développement et à la valorisation des ressources humaines bénévoles. De plus, la Ville reconnaît l'importance du rôle des entraîneurs, des officiels,

des professionnels et des organisations qui s'impliquent avec cohésion et efficacité.

### 3. L'accessibilité à des services de qualité

L'accessibilité à la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air signifie que les citoyens doivent avoir la possibilité de s'adonner à des activités de pratique libre ou structurée dans un environnement leur offrant des services adéquats pour les soutenir dans le maintien et l'amélioration de leur qualité de vie.

De manière à réduire les obstacles à la participation des citoyens, une bonne connaissance de la population à desservir et des contraintes liées à la pratique des activités feront en sorte que les mesures mises en place devraient faciliter l'accès à tous peu importe leur condition sociale et économique.

### 4. L'importance du partenariat

La Ville reconnaît que la base d'une offre de programmes et de services de qualité nécessite une responsabilité partagée qui se retrouve dans la reconnaissance et la valorisation de l'expertise et du dévouement manifestés par les bénévoles, les organismes et les partenaires institutionnels et privés.

Le fait d'agir en partenariat est essentiel pour assurer un développement et une utilisation maximale des services et des infrastructures.

La présente politique doit favoriser et surtout encourager l'engagement des organismes pour





la réalisation des activités physiques, sportives et de plein air.

## 5. La disponibilité des infrastructures de qualité

La Ville reconnaît l'importance de répertorier, de maintenir, d'entretenir et de développer des infrastructures, des plateaux et des sites de qualité, sécuritaires et adaptés aux besoins et aux capacités des utilisateurs pour les activités physiques, sportives et de plein air avec l'aide de partenaires publics et privés.

La Ville s'engage par ailleurs à tenir compte du principe de la concentration dans l'étude de projets concernant le déploiement et l'installation des équipements spécialisés et du principe de proximité dans le cas des infrastructures dédiés à la pratique libre et spontanée.

## 6. Le support aux athlètes

L'offre des activités physiques, sportives et de plein air comporte plusieurs niveaux allant de l'initiation à l'excellence.

L'excellence dans les domaines de l'activité physique, du sport et du plein air permet l'atteinte de niveaux de performance dignes de mention. L'athlète qui poursuit de tels objectifs de performance devient un modèle dans son milieu et provoque par le fait même un effet d'entraînement. Il convient d'en souligner les progrès et de promouvoir les manifestations les plus significatives.

Ainsi, cette clientèle sportive doit pouvoir être soutenue selon le niveau de pratique et de performance qu'elle a atteint. Dans cet ordre d'idée, la Ville fera un effort particulier, selon sa capacité et ses moyens financiers, pour soutenir les athlètes en développement, en fonction

du niveau de classement atteint et déterminé par les règles de leur fédération respective.

## 7. Les événements d'envergure

La Ville de Trois-Rivières et ses partenaires locaux offrent des équipements sportifs de qualité localisés dans une concentration urbaine offrant de multiples avantages organisationnels. Situés dans un environnement géographique favorable, ils facilitent de plus l'accès aux rassemblements de caractère compétitif ou de participation de masse.

La Ville, en étroite collaboration avec ses différents partenaires publics et privés, tient à favoriser la recherche et la tenue d'événements d'envergure qui serviront à l'essor des activités physiques, sportives et de plein air et au développement de la collectivité sur le plan social, tout en procurant des retombées médiatiques avantageuses pour le développement économique et la promotion touristique.



# OBJECTIFS

## 1. Favoriser un mode de vie actif

*La Ville reconnaît le bien-être que peut procurer à ses citoyens l'intégration de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air dans leur vie quotidienne.*

*Elle entend les inciter à développer un mode de vie actif grâce à des programmes adaptés au mode de vie d'une société en constante évolution. Riche de ressources humaines compétentes, la Ville désire offrir et promouvoir des services, des programmes et des infrastructures de qualité intégrées dans l'environnement.*

Pour réaliser cet objectif la Ville considérera les pistes d'intervention suivantes et s'engage à mettre de l'avant les moyens de mise en œuvre dans un plan d'action.

### 1.1 Faciliter l'accès aux services et aux programmes

1.1.1 Avoir une bonne connaissance des besoins

- Établir une stratégie permettant une connaissance approfondie des milieux de vie et des secteurs d'activités.
- Prendre les moyens nécessaires pour connaître le profil de la population et le partager avec les différents intervenants afin d'assurer des services accessibles et de qualité.

1.1.2 Offrir une programmation et des services diversifiés

- Assurer une réponse adéquate aux besoins, aux goûts et aux tendances des citoyens de tous les secteurs.
- Anticiper les nouvelles tendances dans les activités physiques, sportives et de plein air.

1.1.3 Minimiser les contraintes à la participation<sup>2</sup>

- Veiller à la sécurité générale sur les lieux de pratique des activités physiques, sportives et de plein air.
- Mettre de l'avant une tarification favorisant la participation du plus grand nombre de citoyens aux programmes ou aux infrastructures pour la pratique libre ou structurée.
- Faire en sorte que les horaires des activités physiques, sportives et de plein air proposées s'arriment avec la disponibilité particulière des groupes de citoyens.
- Encourager et soutenir les activités à caractère populaire.

### 1.2 Diffuser et promouvoir les services et les programmes

1.2.1 Encourager les citoyens à la pratique régulière d'activités physiques.

1.2.2 Faire prendre conscience aux citoyens des bienfaits que procure l'intégration de la pratique sportive dans la vie quotidienne.

1.2.3 Assurer une diffusion efficace des services et des programmes pour la pratique sécuritaire des activités structurées ou libres en utilisant les différents moyens d'information disponibles.

1.2.4 Soutenir les organismes dans la promotion d'activités et d'événements.

1.2.5 Collaborer à la promotion d'activités pour des groupes peu portés aux activités physiques, sportives ou de plein air.

1.2.6 Encourager les entreprises du secteur privé à contribuer à la promotion des activités offertes aux citoyens.

1.2.7 Sensibiliser et encourager les employés de la ville à participer à des programmes d'activités physiques, sportives et de plein air.

1.2.8 Participer à l'offre des programmes gouvernementaux adaptés à l'ensemble des citoyens et qui prônent les bienfaits d'une pratique régulière.

### 1.3 Évaluer les services et les programmes

1.3.1 Évaluer et mesurer le degré de satisfaction à l'égard des services et des programmes.



## 1.4 Soutenir le sport organisé

1.4.1 Reconnaître le club sportif comme l'entité responsable du développement de sa discipline ainsi que du développement des personnes qui participent à ses activités.

1.4.2 Actualiser et effectuer la mise en application de la Politique de reconnaissance et de soutien du Service des loisirs et des services communautaires<sup>3</sup>.

1.4.3 Accorder le soutien adéquat aux organismes sportifs dans l'élaboration et la réalisation de leur mandat en fonction des objectifs, des priorités et des ressources disponibles.

1.4.4 Soutenir la formation du personnel d'encadrement bénévole et entraîneur concernant la gestion du club et la promotion de saines habitudes de vie et des valeurs que procure la pratique sportive au développement de la personne : l'engagement, l'esprit d'équipe, le respect et l'éthique.

## 1.5 Supporter l'excellence

1.5.1 Soutenir le développement de l'excellence

- Élaborer un cadre de référence municipal pour définir le rôle et les attentes de la Ville à l'égard du développement de l'excellence ainsi que la nature et l'étendue du soutien qu'elle entend lui accorder.
- Favoriser le développement d'athlètes de haut niveau en collaborant à leur entraînement grâce à la disponibilité d'infrastructures de qualité.

Soutenir la mise en place et l'offre de services correspondant à l'atteinte des niveaux de pra-

tique et de performance désirée par l'athlète d'élite.

- Favoriser l'investissement des partenariats ciblés dans les infrastructures de haut calibre et l'accueil sur le territoire de compétitions prestigieuses.

1.5.2 Promouvoir l'excellence

Mettre en valeur les athlètes, des responsables et des bénévoles qui se distinguent sur la scène nationale ou internationale et participer aux activités de promotion.



<sup>3</sup> Politique de reconnaissance et de soutien. Service des loisirs et des services communautaires. Ville de Trois-Rivières, 2003.





## 2. Offrir des infrastructures appropriées

*La Ville est consciente que la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air a des conséquences positives sur le comportement du citoyen et facilite son intégration dans son milieu.*

*Elle entend rendre disponibles des infrastructures et des installations sportives et de plein air appropriées pour encourager ses citoyens à développer de saines habitudes de vie.*

Pour réaliser cet objectif la Ville considérera les pistes d'intervention suivantes et s'engage à mettre de l'avant les moyens de mise en œuvre dans un plan d'action.

### 2.1 Rendre les infrastructures disponibles et adéquates

2.1.1 Maintenir et développer des infrastructures et des installations sportives adéquates et de qualité en tenant compte du principe de concentration dans le cas de l'implantation d'équipements spécialisés et du principe de proximité dans le cas de la pratique libre pour favoriser l'initiation et la récréation.

2.1.2 Favoriser l'accès et le développement de sites de plein air et d'aménagements urbains, dans le respect de l'environnement, permettant divers types d'utilisation récréatives et utilitaires.

2.1.3 Saisir l'opportunité de développements d'infrastructures permettant l'optimisation du potentiel récréatif de la rivière St-Maurice et du fleuve St-Laurent.

2.1.4 Offrir des infrastructures fonctionnelles, conviviales et adaptées aux besoins de chacun.

- Assurer la mise aux normes des équipements et des installations sportives disponibles.

2.1.5 Veiller à l'aménagement sécuritaire d'aires de pratique sportive et de plein air.

2.1.6 Tenir compte des nouvelles tendances dans les activités physiques, sportives et de plein air.

### 3.Privilégier le bénévolat et le partenariat

*La Ville reconnaît l'apport important du bénévolat exercé dans les différentes activités physiques auxquelles participent les citoyens de tous les âges.*

*Elle entend non seulement favoriser la concertation et la collaboration des bénévoles et des organismes de tous les niveaux mais aussi appuyer leurs actions dans la mise en place des services offerts en fonction des programmes et des disciplines.*

Pour réaliser cet objectif la Ville considérera les pistes d'intervention suivantes et s'engage à mettre de l'avant les moyens de mise en œuvre dans un plan d'action.

#### 3.1 Reconnaître le bénévolat

3.1.1 Reconnaître, valoriser et encourager l'expertise et le dévouement des bénévoles dans la réalisation des activités physiques, sportives et de plein air : appliquer la politique de reconnaissance des organismes sportifs et de plein air<sup>4</sup>.

#### 3.2 Soutenir le bénévolat

3.2.1 Reconnaître l'importance du leadership des personnes et des organismes qui s'impliquent dans les disciplines sportives et le développement d'équipements de qualité.

3.2.2 Soutenir l'encadrement, la formation et le développement des bénévoles pour contribuer à en enrichir la qualité des interventions.

3.2.3 Améliorer et développer les services grâce à un soutien administratif, financier et technique.

3.2.4 Soutenir la création d'organismes sportifs et de plein air.

3.2.5 Favoriser le recrutement de nouveaux bénévoles.

3.2.6 Veiller à l'établissement et au suivi de codes d'éthique établis par les différents organismes pour protéger leur clientèle.

#### 3.3 Affermir la concertation et le partenariat

3.3.1 Reconnaître l'importance du partenariat en terme de responsabilité partagée pour réaliser une économie de moyen et maximiser l'utilisation des infrastructures et des équipements sportifs existants.

3.3.2 Favoriser la concertation entre les services municipaux qui agissent en interface dans les questions d'activités physiques, sportives et de plein air.

3.3.3 Maintenir les liens avec les établissements d'enseignement, les entreprises privées et les organismes régionaux et gouvernementaux.

3.3.4 Renforcer la participation aux travaux des différentes tables de concertation .

3.3.5 Veiller au respect des ententes de partenariat.



<sup>4</sup> Politique de reconnaissance et de soutien. Service des loisirs et des services communautaires. Ville de Trois-Rivières, 2003.



## 4. Favoriser la tenue d'événements d'envergure

*La Ville offre des infrastructures et des équipements sportifs variés dans un milieu naturel et géographiquement avantageux pour la tenue d'événements d'envergure provinciale, nationale et internationale.*

*Elle entend favoriser la recherche et la tenue de tels événements à caractère compétitif ou de participation de masse en collaboration avec ses partenaires publics et privés.*

Pour réaliser cet objectif la Ville considérera les pistes d'intervention suivantes et s'engage à mettre de l'avant les moyens de mise en œuvre dans un plan d'action.

### 4.1 Actualiser les orientations stratégiques

4.1.1 Élaborer une planification stratégique visant la recherche et la tenue d'événements sportifs d'envergure.

4.1.2 Consolider le Comité sur le tourisme sportif et de loisir.

4.1.3 Poursuivre le programme de soutien et les services destinés aux événements majeurs.

4.1.4 Élaborer ou mettre à jour une politique d'accueil d'événements sportifs sur le territoire de la Ville.

4.1.5 Assurer la représentation de la Ville auprès des instances sportives québécoises, canadiennes et internationales.

### 4.2 Favoriser la tenue d'événements d'envergure

4.2.1 Privilégier les événements d'envergure en rapport avec la pratique des activités s'exerçant sur le territoire de la Ville, tout en maximisant les retombées.

- Se préoccuper du calendrier concerté concernant la tenue des événements majeurs dans la mesure du possible.

4.2.2 Soutenir les partenaires et les organismes dans la recherche et la tenue d'événements d'envergure.



# RÔLE ET PARTAGES DES RESPONSABILITÉS

*La Ville reconnaît l'importance du rôle que peuvent jouer les organismes du milieu, les institutions d'enseignement, les organisations des secteurs privé, paragonnemental et gouvernemental oeuvrant dans le domaine de l'activité physique, du sport et du plein air pour l'aider à accomplir sa mission.*

*Leurs interventions complètent et enrichissent l'action municipale tout en représentant une réponse appréciable aux besoins des citoyens dans l'amélioration de leur mieux-être et de leur qualité de vie.*

*Elle entend faire en sorte que le Service des loisirs et des services communautaires assure la coordination des interventions dans le respect de la mission et de l'autonomie des organismes dont les actions s'inscrivent dans les domaines de l'activité physique, du sport et du plein air.*

## 1. Le Service des loisirs et des services communautaires

**1.1** Assume la coordination des programmes et des services relativement à l'activité physique, sportive et de plein air sur son territoire.

**1.2** Contribue avec les autres services municipaux au développement et à l'enrichissement des infrastructures dédiées à l'activité physique, sportive et de plein air.

**1.3** Participe avec les intervenants du milieu aux stratégies de sensibilisation et de promotion de la pratique des activités physiques, sportives et de plein air.

**1.4** Coordonne et soutient le développement des activités physiques, du sport et du plein air en concertation avec les partenaires et les clubs reconnus.

**1.5** Assure l'accessibilité à la pratique d'activités physiques libres ou encadrées.

**1.6** Prépare l'information et s'assure de sa diffusion.

**1.7** Actualise et applique *La Politique de reconnaissance et de soutien*<sup>5</sup>, et il reconnaît, classe et assiste les organismes récréatifs, communautaires et sportifs.

## 2. Les organismes, les institutions, les organisations<sup>6</sup>

### 2.1 Les organismes du milieu

- Développer des programmes et des services
- Assumer la régie du sport
- Agir comme partenaires et mandataires

### 2.2 Les organismes paragonnementaux

- Développer ou soutenir des programmes et des services en appui aux intervenants locaux
- Agir comme partenaires
- Assurer la régie de sport

### 2.3 Les organismes gouvernementaux

- Offrir des programmes visant à supporter la ville et ses partenaires
- Agir comme partenaires

### 2.4 Les institutions d'enseignement

- Développer des programmes et des services
- Participer à l'offre d'infrastructures et d'équipement
- Agir comme partenaires

### 2.5 Les organisations du secteur privé

- Développer des programmes et de services
- Participer à l'offre d'infrastructures et d'équipements
- Agir comme partenaires



<sup>5</sup> *Politique de reconnaissance et de soutien*. Service des loisirs et des services communautaires. Ville de Trois-Rivières, 2003.

<sup>6</sup> Voir la liste en Annexe 1. **Les organismes, les institutions et les organisations.**

## MISE EN ŒUVRE

La *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air* devient l'outil rassembleur favorisant la concertation des interventions des ressources dans ce domaine.

La présente politique se traduira par des actions concrètes qui feront en sorte que l'ensemble de ses citoyens puisse avoir l'opportunité d'améliorer leur qualité de vie en pratiquant au choix une activité physique, sportive ou de plein air dans un contexte de pratique sécuritaire.

La Ville entend appuyer et consolider la complicité des différents partenaires en soutenant l'offre des activités structurées et libres pour la réalisation d'un projet collectif durable : « *agir pour vivre mieux et en santé.* »

La Ville est consciente que le nouveau défi de société à relever consiste à organiser l'environnement de manière à faciliter aux citoyens la pratique régulière de leurs activités quotidiennes et de loisir. Cela suppose aussi de promouvoir et de bien informer la population des possibilités de cette pratique sur son territoire.

Grâce à la vision et au dynamisme des différents partenaires et bénévoles, la Ville entend optimiser le potentiel géographique de son territoire pour faciliter l'accueil à des événements d'envergure et en maximiser les retombées.

Le Service des loisirs et des services communautaires assurera la coordination et la mise en œuvre d'un plan d'action triennal qui sera élaboré dans les prochains mois. Il tiendra compte des actions déjà existantes, celles ayant besoin d'être consolidées ainsi que des nouvelles actions à entreprendre.

Par ailleurs, ce même Service assurera le leadership nécessaire auprès des autres services de la Ville impliqués dans la réalisation des orientations et des objectifs inscrits dans la *Politique de l'activité physique, du sport et du plein air*.

La Ville s'engage aussi à actualiser périodiquement la présente Politique et le plan d'action qui y sera rattaché.



# ANNEXE 1

## Les organismes, les institutions et les organisations

### 1. Les organismes du milieu

#### 1.1 Le milieu

##### 1.1.1 Le milieu local

- Associations sportives et de plein air
- Associations de quartier
- Centres communautaires de loisir
- Clubs de l'âge d'or
- Corporation de l'île St-Quentin
- Corporation du complexe des Estacades

##### 1.1.2 Le milieu régional

- Association régionale des personnes handicapées
- Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (ARSEM)
- Association régionale Uni sport
- Corporations sportives
- Fédération de l'Âge d'Or du Québec, région Mauricie (FADOQRM)
- Fondations sportives
- Gala Sport Hommage
- Jeux des aînés
- Olympiques spéciaux

##### 1.1.3 Rôle et responsabilités générales

- Développer des programmes et des services
- Assumer la régie du sport
- Agir comme partenaires et mandataires

### 2. Les organismes paragouvernementaux

#### 2.1 Les organismes

- Fédérations sportives
- Union régionale de loisir et du sport (URLS)
- Québec en forme

#### 2.2 Rôle et responsabilités générales

- Développer ou soutenir des programmes et des services en appui aux intervenants locaux
- Agir comme partenaire
- Assurer la régie de sport

### 3. Les organismes gouvernementaux

#### 3.1 Les organismes

- Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
- Centre de santé et de services sociaux (CSSS)
- Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport
- Ministère des transports

#### 3.2 Rôle et responsabilités générales

- Offrir des programmes visant à supporter la Ville et ses partenaires
- Agir comme partenaires

### 4. Les institutions d'enseignement

#### 4.1 Les institutions

- Commissions scolaires et Écoles privées
- Collèges d'enseignement privé et public (Cégep)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

#### 4.2 Rôle et responsabilités générales

- Développer des programmes et des services
- Participer à l'offre d'infrastructures et d'équipements
- Agir comme partenaires

### 5. Les organisations du secteur privé

#### 5.1 Les organisations

- Centres d'entraînement
- Centres de plein air
- Clubs de curling
- Clubs de golf
- Salons de quilles

#### 5.2 Rôle et responsabilités générales

- Développer des programmes et de services
- Participer à l'offre d'infrastructures et d'équipements
- Agir comme partenaires

## ANNEXE 2

### La composition du comité consultatif

Mme Ginette Bellemare  
Conseillère municipale

M. Guy Dubois  
Représentant des associations de hockey mineur

Mme Denise Dupuis, présidente  
Jeux des aînés de la Mauricie

Mme Christiane Ébacher  
Représentante des clubs de patinage artistique

M. Dave Frost  
Représentant des sports d'élite

M. Jean-Marc Gauthier, directeur général  
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

M. Pierre Gélinas  
Représentant des associations de baseball mineur

M. Serge Hamel, directeur des services éducatifs  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

M. Yves Landry,  
Président du comité jusqu'au 31 décembre 2006  
Conseiller municipal

M. Martin Lavoie  
Club de gymnastique du  
Trois-Rivières métropolitain

Mme Johanne Lefebvre,  
Présidente du comité depuis janvier 2007  
Conseillère municipale

M. Michel Lemieux, directeur  
Service des loisirs et des services  
communautaires

M. Normand Meunier,  
Coordonnateur des services aux étudiants  
Cégep de Trois-Rivières

M. Michel Morin,  
Directeur du Centre de l'activité physique  
et sportive  
Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Martine Pépin,  
Conseillère Kino-Québec, Direction de la santé  
publique, Agence de la santé et des services  
sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Mme Hélène Proulx, Directrice générale  
Association régionale de loisir pour personnes  
handicapées de la Mauricie

M. Jean-François Riocreux  
Représentant des associations de soccer

M. Denis Simard, consultant

M. Daniel Tessier, agent de développement  
Québec en forme région Mauricie

M. Daniel Tessier  
Représentant des clubs de canotage

M. Alain Tremblay,  
Chef du service des activités sportives,  
Service des loisirs et des services communau-  
taires

Monsieur Michel Veillette,  
Conseiller municipal

### Le comité de rédaction

M. Jean-Marc Gauthier, directeur général  
Unité régionale de loisir et de sport de la  
Mauricie

M. Michel Lemieux, directeur  
Service des loisirs et des services communau-  
taires

Mme Martine Pépin,  
Conseillère Kino-Québec, Direction de la santé  
publique, Agence de la santé et des services  
sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Qué-  
bec

M. Denis Simard, consultant

M. Daniel Tessier,  
Agent de développement Québec en forme  
région Mauricie

M. Alain Tremblay,  
Chef du service des activités sportives  
Service des loisirs et des services communau-  
taires

### Recherche et rédaction

M. Denis Simard, consultant





## RÉFÉRENCES

*L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes.* Avis du Comité scientifique de Kino-Québec. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000.

*L'activité physique déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus.* Avis du comité scientifique de Kino-Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2002.

*Aménageons nos milieux de vie pour nous donner le goût de bouger pour une meilleure qualité de vie.* Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005.

*Les cibles d'action 2005-2008 du programme Kino-Québec.* Programme d'un mode de vie physiquement actif. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005.

*Les personnes handicapées. Des citoyennes et des citoyens à part entière.* Plan d'action municipal pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Ville de Trois-de-Rivières, 2006.

*Politique culturelle de la ville de Trois-Rivières.* Ville de Trois-Rivières, 2002

*Politique de reconnaissance et de soutien.* Service des loisirs et des services communautaires. Ville de Trois-Rivières, 2003.

*Politique du sport et de l'activité physique.* Ville de Sherbrooke, 2004

*Politique familiale.* « Une place pour la famille ». Ville de Trois-Rivières, 2004.

*Politique municipale de développement social.* « Pour un mieux-être individuel et collectif. Ville de Trois-Rivières, 2005.

*Québec la ville active par excellence!* Politique en matière d'activités physiques sportives et de plein air. Ville de Québec, 2004.

*Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec.* Avis du comité scientifique de Kino-Québec. Ministère des Affaires municipales, du sport et du Loisir, 2004.

*Vivre actif à Lévis!* Politique de l'activité physique du sport et du plein air. Ville de Lévis.





*Livez*  
***l'expérience***  
*Trois-Rivières!*

